

Secrétariat Général

Date : 09 avril 2015

Référence :

Dossier suivi par : Yoann VIGNER – Clara WANG

Objet : Bac S - EAT

Madame Mireille RIOU CANALS

Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche
DGER
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame la Directrice Générale,

Vos services nous ont transmis, le 21 mars dernier, des documents de travail concernant les enseignements spécifique et de spécialité EAT de la filière générale dans l'enseignement agricole. Vous trouverez ci-joint nos remarques et propositions concernant ces propositions.

Nous souhaitons préciser, tout d'abord, pour répondre à votre courrier du 9 mars 2015, que les horaires des dits enseignements n'avaient pas été « fixés » lors du groupe de travail du 25 septembre. Ils n'avaient pas l'accord des organisations syndicales présentes et nous vous l'avions précisé dans notre courrier en date du 1^{er} octobre 2014.

Pour ce qui est de **l'enseignement de spécialité**, il est bien clair à présent que son objet d'étude est l'agroécologie. Cependant nous ne souhaitons pas réduire cet enseignement à deux disciplines et nous proposons, à nouveau, d'introduire un enseignement d'éducation socio-culturelle (0,5h par semaine en lieu et place d'une demi-heure de biologie-écologie). L'introduction de cette troisième discipline permettrait ainsi (sans faire perdre à cet enseignement son caractère scientifique et sa dimension d'approfondissement de l'enseignement spécifique) de ne pas réduire l'agroécologie à la double performance environnementale et économique (ou à l'agriculture écologiquement intensive) mais d'introduire la dimension sociale et la notion de gouvernance. L'ESC peut également introduire d'autres acceptions en lien avec la notion de territoire (les acteurs de la gestion du territoire rural; les consommateurs-citoyens; la re-localisation de la production; la "territorialisation" ou l'adaptation aux conditions locales de production; la souveraineté alimentaire; la sécurité alimentaire; la qualité du produit; le recyclage; ...) et donc dépasser la seule dimension de l'exploitation.

Nous sommes très interrogatifs, pour l'épreuve E11 qui concerne cet enseignement, sur l'intérêt de la mise en place d'un portfolio, notamment sur la capacité du jury à avoir le temps d'en évaluer la pertinence et la validité mais aussi sur le temps qu'aura le candidat de l'utiliser. Nous proposons de faire évoluer la durée prévue de la présentation orale par les candidats sur la partie 1 de l'épreuve (concernant le sujet qu'il a choisi d'étudier). En effet, réduire à 5 minutes maximum cette présentation semble trop court pour un travail conséquent réalisé tout au long de l'année et évalué par 7 points sur 20 dans la grille. Nous proposons également d'augmenter la taille de la production écrite (annexe du portfolio) à une page.

En ce qui concerne les **TPE**, nous renouvelons notre proposition d'identifier une discipline scientifique centrale de l'enseignement spécifique (en l'occurrence la biologie-écologie) comme porteuse de ce dispositif. Nous rappelons que l'affectation a priori de l'heure dite non affectée ne pose de problème en soit quant au suivi des élèves puisque dans l'établissement cette heure est bien affectée au plus tard en septembre pour des sujets de TPE qui sont choisis entre novembre et décembre. Pour nous, il semble donc pertinent d'attribuer : 1h de biologie-écologie, 0,5h de STA et 0,5 de SESG. En effet, il nous semble important d'instituer un pilote pour cette épreuve anticipée du baccalauréat. Cela doit être l'enseignant de biologie-écologie. Dans notre proposition nous souhaitons donc que l'heure non affectée le soit (pour partie à la biologie-écologie et pour partie aux STA), permettant un encadrement complet pour la préparation à cette épreuve.

Pour ce qui est de **l'enseignement spécifique**, nous déplorons la très faible intégration des sciences humaines dans les 3 thèmes prévus dans cet enseignement (contrairement à ce que vous précisez dans votre courrier du 9 mars). Alors que le document d'accompagnement pour l'enseignement spécifique est constitué de 14 pages, les allusions aux sciences humaines ne se retrouvent que sur un bas de page (4 pages dans l'ancien projet). Nous demandons donc une articulation plus claire de ces disciplines dans les thèmes A, B, C. Nous proposons également de réintégrer (cf projet pour le groupe de travail du 21/1/15) la notion d'interrogation sur le progrès technique, le développement dans une exigence de durabilité et de dimension éthique.

Enfin, nous regrettons la suppression de l'étude pluridisciplinaire et territorialisée d'une problématique ou d'enjeux particuliers. Elle constituait une modalité pédagogique tout à fait pertinente à mettre en oeuvre par les équipes pédagogiques.

Pour terminer, nous estimons que cette nouvelle proposition de modification rate le cœur du problème de l'enseignement EAT : elle n'introduit pas le moindre espace de pluridisciplinarité pourtant spécificité majeure (avec l'enseignement d'écologie et d'agronomie) de la filière générale de l'enseignement agricole. En effet, l'absence de moyens pour cette réforme, l'absence de volonté de votre part de revenir sur la non attribution d'heures de groupe à effectif réduit pour la filière scientifique ne permettent ni en 1ère, ni en terminale la mise en place de séance de pluridisciplinarité. Cette situation empêche de rendre concret l'existence d'un module par essence pluridisciplinaire (comme le programme l'évoque à plusieurs reprises) aussi dans l'enseignement spécifique que de spécialité. Nous vous demandons donc de revenir sur la NS du 11 juillet 2011 qui empêche dans la plupart des établissements la mise en place d'heures de groupe à effectifs réduits et donc l'existence de la pluridisciplinarité

Pour nous, ces éléments sont indispensables pour transformer au profit des élèves ces enseignements qui doivent porter efficacement le projet agro-écologique du Ministère.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire Madame la Directrice à notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Olivier BLEUNVEN

Secrétaire Général Adjoint SNETAP FSU
Secteur Pédagogie Vie scolaire



Copie à : M. Philippe SCHNABELE, Directeur général adjoint DGER
M. Michel LEVEQUE, Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation DGER
M Jean Gabriel POUPELIN, Assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole

